

## CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL UFOLEP CYCLOSPORT EN LIGNE

**Le dimanche 04 juin 2017  
A Flachères**

### **Organisateurs :**

L'Ufolep Isère

### **Circuit :**

Le circuit fait 8,4 km passant par les communes de Flachères, St Didier de Bizonnes et Eydoche

### **Départ :**

L'appel se fera à la salle des fêtes de Flachères  
Le Départ et l'arrivée se feront à Flachères

### **Horaires de départ : (attention : susceptibles d'être modifiés)**

- 12 h 00 pour les catégories :

40/49 ans, 60 et +, féminines et jeunes (2 minutes d'écart)

- 15 h 00 pour les catégories :

17/19 ans, 20/29 ans, 30/39 ans, 50/59 ans

### **Inscription et remise des dossards :**

La remise des dossards se fera dès 10 h 30 à la salle des fêtes.

Les coureurs doivent obligatoirement présenter **leur licence 2016-2017 à jour avec photo et signature et leur CARTE CYCLOSPORTIVE 2017.**

Sans ces documents ils ne sont pas acceptés au départ.

Inscription à l'avance uniquement à l'aide de la fiche d'inscription ci-joint et à retourner à l'Ufolep Isère avant le mercredi 31 mai 2017.

L'inscription coûte 7 €/coureur (boisson à l'arrivée), à régler au moment de l'inscription. (ATTENTION ! Un chèque de club uniquement).

Le fait d'être engagé, indique que le coureur aura pris connaissance du règlement ci-après et qu'il en accepte toutes les clauses.

En cas de crevaison, le circuit faisant plus de 3 km, le bénéficiaire du tour sur crevaison ne pourra pas être accordé par le Directeur de l'épreuve.

## **RAPPELS DES REGLES GENERALES POUR LES COMPETITEURS**

- A l'appel du premier engagé sur la ligne de départ, il est interdit à tout cycloportif de rouler à contre sens de l'épreuve.

- L'itinéraire fixé officiellement doit être rigoureusement respecté sous peine de mise hors compétition. Les cycloportifs doivent le parcourir entièrement par leurs propres moyens, à bicyclette, du départ à l'arrivée. Toutefois, le cycloportif accidenté peut terminer l'épreuve en roulant ou portant sa bicyclette.

Etant entendu que les participants sont censés connaître l'itinéraire officiel des épreuves dans lesquelles ils s'engagent, il ne pourra être tenu compte de la perte de temps consécutive à une erreur de parcours.

Au cours de l'épreuve ainsi qu'à l'entraînement et l'échauffement, les cycloportifs doivent se conformer strictement au code de la route ainsi qu'aux divers arrêtés municipaux pris par chaque localité traversée. Ils ne devront emprunter que la moitié droite de la chaussée, les organisateurs ne seront pas responsables des accidents survenus en dehors de cette limite.

- Les cycloportifs doivent laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que le véhicule qui le demande puisse les dépasser.

- Tout cycloportif qui ne garde pas sa ligne lors d'un sprint sera déclassé.

Toute autre manœuvre destinée à défendre irrégulièrement ses chances et attestée par un commissaire, ou un commissaire adjoint, pourra également faire l'objet de disqualification et/ou de saisine de l'instance disciplinaire adéquate.

- En cours d'épreuve, l'usage de récipients en verre est rigoureusement interdit.

- Tout cycloportif contraint à l'abandon doit immédiatement retirer son dossard et signaler son abandon au podium ou au commissaire se trouvant dans la voiture « balai »

- Lorsque plusieurs catégories courent ensemble sur le même circuit, avec un départ décalé, tout cycloportif rejoint par un plusieurs concurrent(s) d'une autre catégorie, n'a le droit de prendre le sillage de celui (ou ceux) qui le rejoint (rejoignent), sous peine de déclassement.

- Sur les petits circuits, tout participant doublé peut être invité par les commissaires à abandonner et à retirer son dossard si sa présence risque de fausser le bon déroulement de l'épreuve.

Tout concurrent doublé n'a plus le droit de jouer quelque rôle que ce soit dans l'animation de l'épreuve. Les commissaires se réservent le droit d'arrêter les doublés avant le dernier tour.

L'entente en compétition étant interdite, les cycloportifs se livrant à une collusion sous quelque forme que ce soit, seront mis hors compétition et pénalisés. Sont également interdites « les poussettes », y compris celles qui sont le fait de coureurs de la même équipe.

Cependant, ne seront pas considérés comme collusion, le « jeu d'équipe » d'une part et l'accord intervenant entre cycloportifs placés dans la même situation, pour « relayer » à tour de rôle.

- En cas de crevaison ou panne mécanique, le cycloportif suivra les consignes indiquées au départ notamment par rapport à la possibilité de changer de matériel (roues ou vélo complet) entre compétiteurs du même club.

- **Le port du casque à coque rigide est obligatoire du départ à l'arrivée pour tous les concurrents, ainsi qu'à l'échauffement comme à l'entraînement. Tout contrevenant à cette règle ne pourra pas prendre le départ.**

- 4 épingles à nourrice sont obligatoires pour accrocher votre dossard. Les épingles ne sont pas prêtées par l'organisateur pour des raisons de sécurité.

- Le Directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve. Tout coureur se doit d'obtempérer aux ordres du Directeur de l'épreuve.

- Seule la décision des juges sera prise en compte pour le classement d'arrivée.

- Il est interdit de jeter des déchets le long de la route. Un rappel à l'ordre et une sanction pourront être donnés si les commissaires de course constatent cette infraction.

